



Place aux travaux pratiques !

La CFDT dépose une DCI nationale « spécifique ECT »

Pendant que certains s'agitent, la CFDT œuvre pour obtenir des réponses sérieuses pour les agents en ECT.

CFDT CHEMINOTS

47-49, boulevard Simon Bolivar
75019 PARIS
Tél : 01 56 41 56 70
Fax : 01 56 41 56 71
contact@cfdtcheminots.org

Madame Maud BAILLY
Directrice des Trains
2 place de la Défense CNIT1 BP440
92053 Paris La Défense

Paris le 1^{er} Décembre 2014

Objet : demande de Concertation Immédiate

Madame,

Conformément à l'art.4.2 du titre II du RH0286, modifié par l'avenant du 13 Décembre 2007, la CFDT Cheminots vous dépose une Demande de Concertation Immédiate pour les motifs suivants :

Charge de travail :

La CFDT demande à la Direction de dévoiler clairement sa stratégie et ses intentions sur la répartition des futures charges par activité, par Etablissement et par résidence.

Emploi, effectifs :

La CFDT vous demande de reconsidérer le coefficient RCM, de mettre réellement l'effectif en phase avec les charges. La CFDT vous demande un audit production sur l'ensemble des établissements.

Effectifs « Transilien » :

La CFDT conteste cette logique « suicidaire » qui fait supporter aux effectifs ASCT de la filière Trains le poids des contraintes économiques du STIFF. La CFDT demande un changement de cap de cette politique.

Conditions de travail :

La CFDT vous demande d'avoir une réflexion sur ces sujets irritants pour l'ensemble des personnels des ECT des managers à la production, en passant par les ASCT.

EAS/ANS :

La CFDT se positionne contre le projet d'extension de l'EAS.

La CFDT demande une étude économique comparant les coûts, avec le binôme ADC/ASCT et sans l'ASCT.

Pour la CFDT l'ASCT est pertinent à bord.

Visite médicale et inaptitude définitive :

Pour la CFDT, tenir une position intransigeante de la part de la Direction et du médical n'est une réponse ni courageuse ni adaptée pour les ASCT.

La CFDT demande que les ASCT inaptes ne soient pas abandonnés par l'entreprise, ils doivent aussi conserver des perspectives de déroulement de carrière et de rémunération valorisantes.

Parcours professionnel :

La CFDT revendique une revalorisation du métier au sein de l'activité « Proximités ».

La CFDT réaffirme le principe du métier unique pour les ASCT, garant de l'unité et de l'équité au sein de la filière trains, garant de la pérennité du métier.

CBORM assistants RET :

La CFDT demande à connaître les perspectives valorisantes et de déroulement de carrière pour les agents à la qualif D et ceux pouvant y prétendre.

Notations :

La CFDT demande depuis plusieurs années la mise en place de réunions en amont des exercices de notations, afin d'établir un diagnostic précis de la démographie des ECT.

Les pôles production en ECT :

La CFDT revendique pour l'ensemble des personnels des pôles production et des CPST, un véritable déroulement de carrière qui puisse se concrétiser au sein de leurs ECT, ou au travers des métiers identiques dans plusieurs corps de métier.

De ce fait, la CFDT s'oppose à l'externalisation des pôles production et des concepteurs roulements vers des plaques inter-régionales de conception, et demande l'arrêt des séparations par UO des pôles productions.

Encadrement en ECT :

La CFDT rappelle les engagements de la Direction sur le dossier Dynamic'pro : Un RET pour 20 agents.

La CFDT demande à la Direction de ne pas utiliser les RET comme un palliatif permanent au manque d'effectif, avec bien souvent des pressions exercées sur les RET pour le remplacement d'ASCT (RPS).

Dans l'attente d'une rencontre, veuillez agréer, l'expression de nos respectueuses salutations.